

**MEXIQUE**

**Incarcération d'un défenseur des droits humains**

*Index AI : AMR 41/044/2004*  
*ÉFAI*

Vendredi 12 novembre 2004

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International est vivement préoccupée par la situation de Felipe Arreaga Sánchez, paysan écologiste connu de la région de Petatlán (État de Guerrero), appréhendé le 3 novembre pour assassinat et association de malfaiteurs. Pour l'organisation, il est manifeste que des considérations politiques sous-tendent son arrestation. Amnesty International surveillera de près la procédure judiciaire dont cet homme fait l'objet et demande aux autorités mexicaines de faire en sorte que ses droits soient respectés et qu'il bénéficie d'un procès équitable.

Dans le cadre de cette même affaire, un mandat d'arrêt a également été décerné à l'encontre d'autres membres de l'Organisation des paysans écologistes de la Sierra de Petatlán, parmi lesquels Rodolfo Montiel, ancien prisonnier d'opinion. Le fait que les dirigeants du mouvement écologiste de Petatlán soient mis en cause dans une affaire que des propriétaires terriens influents locaux semblent avoir montée de toutes pièces par vengeance est alarmant.

Selon les informations recueillies, Felipe Arreaga Sánchez et d'autres responsables du mouvement ont été accusés d'avoir commis un assassinat en 1998. Cependant, lorsque l'affaire avait été portée devant les tribunaux le témoin du crime n'avait pas identifié les accusés. Malgré cela, un nouveau chef d'accusation incriminant les écologistes aurait été versé au dossier. Bien qu'il ait fourni au juge des témoignages attestant qu'il se trouvait ailleurs lorsque le meurtre a été commis, Felipe Arreaga Sánchez est toujours en détention et le procès se poursuit.

Depuis le milieu des années 90, les écologistes s'opposent à la coupe illégale d'arbres à laquelle se livrent des propriétaires terriens influents locaux. En 1998, Rodolfo Montiel et Teodoro Cabrera ont été arrêtés, torturés et contraints à "avouer" des délits dont ils étaient innocents. Ces mauvais traitements leur ont été infligés en représailles contre leur engagement au sein du mouvement ; Amnesty International les a alors adoptés comme

prisonniers d'opinion. Ils n'ont dû leur libération qu'aux actions nationales et internationales lancées en leur faveur.

L'utilisation de la justice à des fins de vengeance contre les défenseurs des droits humains et opposants locaux continue à être monnaie courante au Mexique, notamment dans l'État de Guerrero. Ces pratiques ont pour but d'entraver et de décrédibiliser leur action légitime de défense et de promotion des droits humains. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**